

# Compte-rendu du Conseil municipal du 20 mai 2016

## Commune de Montcel

Présents : N. AMEYE, G. BONNET, L. CESARINI, J. CHANUDET, A. FALEMPIN, FP. MATHEY, JP. MOMPIED, N. ONZON, L. PEYNET, JF. PORTE

Absente : Sophie TARDIVAT (pouvoir à L. CESARINI)

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/03/16
- Régime indemnitaire des agents communaux
- Poste d'adjoint technique, poste de rédacteur territorial et mise à jour du tableau des effectifs
- Approbation du DICRIM
- Fermeture de la trésorerie de Saint Gervais
- Décision budgétaire modificative
- Achat de parts de la SCIC Combrailles Durables
- Installation de Panneaux photovoltaïques
- Questions diverses

Le maire ouvre la séance et demande l'ajout de 6 points à l'ordre du jour :

- Validation de la désignation des noms des rues, du numérotage et des plans
- Approbation du SDCI
- Adhésion de la commune de Saint Bonnet près Riom au SMAHM
- Approbation du FPIC
- Remboursement de dépenses engagées par le Maire
- Vente de terrain à Lavaure

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 25 mars 2016 : **adopté à l'unanimité**
2. Désignation du secrétaire de séance : FP. Mathey à l'unanimité
3. Régime indemnitaire des agents communaux : le régime indemnitaire actuel ne sera plus applicable au 31/12/2016 et il faut donc adopter le nouveau régime institué par le décret n°2014-513 du 20/05/2014 qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.  
**Mise au vote : adopté à l'unanimité**
4. Mise à jour des effectifs, création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 27 juin 2016 :  
-Madame Rose WEBER change de statut au 1<sup>er</sup> juillet 2016. Son volume horaire sera désormais de 3,70 heures par semaine pour la mairie.  
-Afin de remplacer Mme Tardif, secrétaire de Mairie, qui part en retraite, le Maire propose l'embauche de Mme Ludivine Montel et la création à compter du 27 juin d'un poste de rédacteur territorial à 23/35ème.  
-Au regard de ces modifications, la tableau des effectifs doit être mis à jour.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

5. DICRIM : le document sur la prévention des risques naturels sur la commune va être transmis à la DDT. Il reprend les risques identifiés sur la Commune et notamment ceux inhérents au barrage de la SEP. Le DICRIM fera l'objet d'un affichage et d'une distribution à la population.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

6. Fermeture de la trésorerie de Saint Gervais : les élus de Saint Gervais demandent une délibération de soutien de toutes les communes du Puy-de-Dôme pour tenter d'obtenir le maintien de la trésorerie qui devrait fermer le 31 décembre 2016.

**Mise au vote : un contre et dix pour. Adopté**

7. Décision budgétaire modificative : la DGFIP a demandé une modification dans la présentation du budget prévisionnel 2016. Cela ne modifie pas le montant du budget, seulement la ventilation des dépenses au niveau du tableau des prêts et de la répartition dans le budget d'assainissement (entre les dépenses imprévues et les dépenses de travaux).

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

8. Validation de la désignation des noms des rues, du numérotage et des plans : le Conseil Municipal valide les dénominations de voies et la numérotation des bâtiments et parcelles. Les plaques et numéros ont été livrés. Chaque conseiller devra distribuer sur son secteur de référence le numéro et les documents annexes de changement administratif d'adresse.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

9. Approbation de la décision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : Il est demandé à la commune d'approuver le futur périmètre de la nouvelle communauté de communes proposé par la Préfète du Puy de Dôme. Cette communauté comprendra les actuelles communes de la communauté de Manzat, de la communauté de Côtes de Combrailles ainsi que les communes de Blot l'église, Lisseuil, Marcillat, Saint Gal sur Sioule, Saint Quintin sur Sioule, Saint Rémy de Blot, Saint-Pardoux et Pouzol.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

10. Adhésion de Saint Bonnet près Riom au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Haute Morge :

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

11. Installation de Panneaux photovoltaïques : Suite à la présentation de Combrailles Durables, il est proposé l'installation de panneaux permettant de produire de l'électricité.

Les toitures de l'atelier technique et de la caserne des pompiers seront mises à disposition de la SCIC Combrailles Durables pendant 20 ans. La SCIC fera l'installation et la gestion des panneaux pour son compte ; la propriété de ces derniers reviendra à la Commune à la fin de la mise à disposition des toitures.

Le toit de l'église sera équipé par la commune ; la SCIC Combrailles Durables assistera gratuitement la Commune pour l'exploitation, la gestion et la facturation. Le coût de l'installation pour la commune est de 19635€ HT, raccordement non inclus. Il sera nécessaire de faire un emprunt ; le Maire est missionné pour solliciter des offres de prêt.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

12. Achat de parts pour entrer dans la coopérative de Combrailles Durables : Proposition d'acheter 10 parts à 50€ soit une dépense de 500€.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

13. Approbation du FPIC : il est décidé de valider la répartition du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal) conformément à la proposition du Conseil Communautaire.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

14. Remboursement de dépenses engagées par le Maire : le Maire a fait l'achat d'une bâche pour le barnum auprès du magasin Brico-Dépôt. La commune ne dispose pas de compte auprès de cet établissement et le Maire a donc payé directement, il demande le remboursement de cet achat de 118,90 euros.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

15. Vente de terrain à Lavaure : le Maire précise qu'un couple propose l'achat de 900m<sup>2</sup> sur les parcelles AP 125 et AP 128 pour un prix de 29 000 euros. Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire borner le terrain pour définir une parcelle de 900m<sup>2</sup>, à signer un compromis et à mandater l'étude Sauvage ou de tout autre notaire pour établir les actes nécessaires.

**Mise au vote : adopté à l'unanimité**

16. Questions diverses : Implantation d'éoliennes, il est proposé d'organiser une réunion publique d'information animée par Combrailles Durables.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.